



ON EST LÀ, ENCORE LÀ !

Collectif BANCs PUBLICS

Lettre d'information N° 5 - Février 2025

<https://bancs-publics.org/> - bancspublicssete@gmail.com



Mercredi, 29 Janvier 2025
« *mais, dans quel état j'erre* » ?



COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DES USAGERS DE L'EAU DU BASSIN DE THAU

L'équilibre naturel des étangs languedociens, dont les plus proches de notre agglomération (étang de Thau et étang d'Ingril), est très fragile.

Pour rappel, l'étang de Thau d'une superficie d'environ 7500 hectares, a été classé « site d'intérêt européen » en raison de la biodiversité qu'il abrite.

Nos étangs sont soumis à de nombreux dangers : ruissellement des eaux, pesticides, submersions marines, diverses pollutions industrielles et humaines et un traitement des eaux usées encore défaillant sur l'ensemble de notre agglomération (crises sanitaires suivies de crises économiques pour les pêcheurs et conchyliculteurs de l'étang de Thau).

Ces derniers jours, une incertitude sur le rejet des eaux de pompages nécessaires à la construction du projet écocide du parking souterrain de la place Aristide Briand à Sète, est au centre d'une inquiétude légitime de la population, en raison d'une nouvelle atteinte à

l'environnement.

.../...

La phrase du mois : *Le mal n'a pas d'autre cause que notre négligence et le bien ne peut naître que d'une résistance à cet ensommeillement.*

Chistian Bobin (Artiste, écrivain, Poète, Romancier (1951 - 2022))

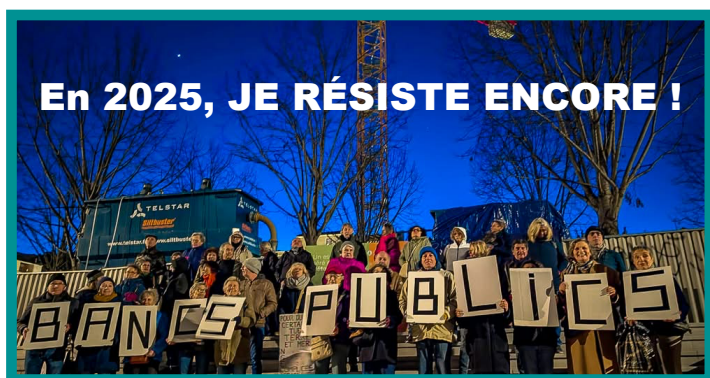
Les eaux de fouilles (chantier) et d'exhaure de nappe (souterraine) de la place Aristide Briand à Sète sont des eaux industrielles, rejetées dans le réseau des eaux usées, propriété de Sète Agglopôle Méditerranée, réseau exploité par Thau Maritima/SUEZ France.

Ces eaux usées sont traitées au final par la station d'épuration des eaux usées des Eaux Blanches de Sète, avant rejet dans le milieu naturel par un émissaire en mer non fonctionnel et en mauvais état.

Nous demandons au Préfet, représentant de l'État, l'arrêt de ces rejets industriels dans le réseau des eaux usées, car en effet, il était prévu leurs rejets dans le réseau pluvial.

Pour quelles raisons le mode de déversement des eaux de pompages a-t-il été modifié ? Ce qui est interdit sauf dérogation par le règlement de service de l'exploitant du réseau des eaux usées Thau Maritima.

Le Préfet a-t-il reçu un document du responsable du chantier NGE GUINTOLI ou de Sète Agglopôle Méditerranée autorisant les rejets des eaux de pompages dans le réseau des eaux usées ? Quels sont les résultats des analyses des eaux de pompages et leurs qualités ?



Agenda

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

dimanche 16 mars,

à 16 H,

Salle Georges Brassens

ET, TOUS LES SAMEDIS, 11H

NOTRE RASSEMBLEMENT

AUTOUR DE LA PLACE !

Entretien (presque) imaginaire avec un haut responsable de la NGE à Sète : LÈSE-BÉTON !

(Nous avons RV à la piscine Fonquerne, les pieds dans l'eau...)

BP: Pourquoi ce choix de rencontre ?

R: Vous n'êtes pas sans savoir que le chantier de la Place Aristide Briand nous a habitués depuis longtemps maintenant à toucher le fond... des problèmes.

BP: Justement parlons des pompages en cours et qui doivent cesser après 84 jours...

R: Oui, pour pomper nous pompons, et si ce n'était que l'air de BP... mais tant va la cruche à l'eau... Vous connaissez...

BP: Que faites-vous de ces eaux souterraines et de surface ?

R: Bonne question. Comme nous ne savons pas exactement la teneur de ce que nous pompons, nous avons utilisé les réseaux disponibles existants, celui des eaux pluviales pour commencer puis celui des eaux usées. Nous ne sommes pas contrariants.

BP: Mais n'y a-t-il pas un risque à déverser ces eaux de rejet industriel nocives tout de même, dans le réseau et les installations d'assainissement pour la santé des habitants qui en dépendent pour leur eau potable ?

R: Je vous rassure, pour l'instant tout va bien pour tout le monde... Police de l'eau, mairie, les administrations représentant l'état... Et personne n'est malade !

BP: En effet c'est béton pour vous! Après l'arrêt des pompages qu'allez-vous faire de l'eau restante ?

R: Nous allons demander à nos employeurs une nouvelle dérogation pour continuer de pomper à notre rythme. Facile, non ?

BP: Est-ce que le problème de l'eau n'est tout de même pas la cause du ralentissement de cette construction ?

R: Pas du tout ! Comme vous l'avez remarqué nous accédons déjà à ce parking. Nous y entrons et en sortons sans problème avec la rampe de lancement. Et comme nous avançons au fur et à mesure de nos découvertes Je vais même vous donner un scoop, il est question de réaliser un parking à ciel ouvert avec expositions d'oeuvres d'art, jeux d'eau et lavage gratuit des roues de voitures pour le prix du stationnement. Ceci nous évitera bien de demander de nouvelles demandes de permis de construire pour chaque modification du projet. Nous nous adaptons !